

**ÉLECTIONS 2012 ET ENJEUX MINIERES AU QUÉBEC :**  
**RÉSULTATS DES SIX PARTIS POLITIQUES QUI ONT RÉPONDU AUX QUESTIONS DE QUÉBEC MEILLEURE MINE \* et \*\***  
 (RÉPONSES RECUEILLIES DU 14 AU 22 AOÛT 2012)

QUESTIONS :	PLQ	PQ	QS	CAQ	ON	AC
URGENCE DE RÉFORMER LA LOI SUR LES MINES: CITOYENS, COLLECTIVITÉS ET ENVIRONNEMENT	C	A	A	C	A	<i>n/a</i> «À définir avec une assemblée constituante et une nouvelle constitution»
REDEVANCES ET PARTAGE DE LA RICHESSE COLLECTIVE	D	A	A	C	A	
DEUX FILIÈRES MINIÈRES PROBLÉMATIQUES : L'AMIANTE ET L'URANIUM	D	C	A	B	A	

\* Le Parti vert du Québec n'a pas pu répondre au questionnaire que nous leur avons acheminé.

\*\* PONDÉRATION : A (75 à 100%); B (50 à 74%); C (25 à 49%); D (0 à 24%) – Voir résultats détaillés ci-dessous.

**ÉLECTIONS 2012 ET ENJEUX MINIERES DU QUÉBEC :**  
**RÉSULTATS DÉTAILLÉS DES SIX PARTIS POLITIQUES QUI ONT RÉPONDU AUX QUESTIONS DE QUÉBEC MEILLEURE MINE \* et \*\***  
 (RÉPONSES RECUEILLIES DU 14 AU 22 AOÛT 2012)

QUESTIONS :		PLQ	PQ	QS	CAQ	ON	AC
<b>URGENCE DE RÉFORMER LA LOI SUR LES MINES: CITOYENS, COLLECTIVITÉS, ENVIRONNEMENT</b>	<b>PONDÉRATION**</b>						
<b>1. Votre parti s'engage-t-il à réformer en profondeur la Loi sur les mines du Québec (100 jours; 1<sup>ère</sup> année; 1<sup>er</sup> mandat) ?</b>	<b>3 POINTS</b>	Oui à une réforme «dans les meilleurs délais» [2]	Oui à une réforme «le plus tôt possible» [2]	Oui à une réforme «rapidement» [2]	Réforme «inévitable», aucun échéancier [1]	Oui à une réforme «premier mandat» [2]	
<b>2. Votre parti s'engage-t-il à maintenir, réduire, ou accroître la portée des mesures qui étaient prévues par le projet de loi 14 (et ses amendements) en matière de protection des droits des citoyens, des collectivités et de l'environnement / biodiversité ?<sup>1</sup></b>	<b>2 POINTS</b>	Pas clair «un projet de loi similaire» [1]	Oui pour accroître les mesures de protection [2]	Oui pour accroître les mesures de protection [2]	Pas clair «une protection adéquate» [1]	Oui pour accroître les mesures de protection [2]	
<b>3. Dans les 100 jours qui suivent votre élection, votre parti s'engage-t-il à adopter les mesures urgentes suivantes ?</b> a. Exiger une évaluation environnementale et des consultations publiques pour toute nouvelle mine; <sup>2</sup> b. Exiger 100% de garanties financières pour la restauration des sites miniers, applicables aux mines en opération et à toute nouvelle mine, afin d'éviter que l'État et les Québécois aient à payer une dette additionnelle pour restaurer les sites miniers abandonnés; <sup>3</sup> c. Protéger les droits des citoyens qui subissent présentement des conséquences négatives à cause de projets miniers en leur garantissant un accès gratuit à un accompagnement juridique pour défendre leurs droits et, le cas échéant, négocier des compensations justes et équitables; <sup>4</sup> d. Protéger les citoyens en obligeant les développeurs à attendre l'autorisation de leur projet avant de conclure des ententes avec les citoyens; <sup>4</sup> e. Allouer rapidement aux différents ministères responsables et/ou à des organismes indépendants <sup>5</sup> les ressources nécessaires (financières et humaines) pour assurer un contrôle et un suivi adéquat des multiples projets en cours;	<b>3 POINTS</b>	Pas clair «dans les meilleurs délais» [1]	Oui pour «a», «b» et «e». Pas clair pour «c» et «d». [2]	Oui [3]	Pas clair [1]	Oui [3]	« À définir avec une assemblée citoyenne constituante et une nouvelle constitution »

<sup>1</sup> Pour un résumé des avancées et des lacunes du projet de loi 14 selon *Québec meilleure mine*, voir le tableau suivant : [http://www.naturequebec.org/fichiers/Energie\\_climat/QMM/QuebecMeilleureMine\\_SynthesePL14\\_Fevrier2012.pdf](http://www.naturequebec.org/fichiers/Energie_climat/QMM/QuebecMeilleureMine_SynthesePL14_Fevrier2012.pdf)

<sup>2</sup> Cela inclut tous les projets miniers qui, à l'heure actuelle, n'ont toujours pas débuté l'exploitation minière.

<sup>3</sup> La dette actuelle est évaluée à près de 1,2 milliard, en hausse de plus de 300% depuis les évaluations du Vérificateur général du Québec en 2009.

<sup>4</sup> Le projet de loi 14 proposait des mesures dans ce sens, bien que limitées aux propriétaires de résidences privées.

<sup>5</sup> Cela peut inclure des comités suivi indépendants dont les modalités de fonctionnement et de financement seraient définies par règlement.

QUESTIONS :		PLQ	PQ	QS	CAQ	ON	AC
4. Votre parti s'engage-t-il à adopter un règlement environnemental pour les mines, comme il en existe pour d'autres secteurs industriels ? <sup>6</sup>	2 POINTS	Non, pas pour l'instant [0]	Pas clair [1]	Oui [2]	Pas clair [1]	Oui [2]	« À définir avec une assemblée citoyenne constituante et une nouvelle constitution »
5. Votre parti s'engage-t-il à éliminer la présence de la Loi sur les mines du Québec et des activités minières par rapport à d'autres lois ou à d'autres utilisations possibles du territoire ? <sup>7</sup>	2 POINTS	Partiellement «projet loi 14» [1]	Oui «nous sommes d'accord» [2]	Oui [2]	Pas clair [1]	Oui [2]	
<b>REDEVANCES ET PARTAGE DE LA RICHESSE COLLECTIVE</b>							
6. Votre parti s'engage-t-il à exiger une redevance « plancher » sur la valeur brute produite afin de s'assurer que toutes les minières, sans exception, paient des redevances sur chaque tonne de ressource non renouvelable exploitée du sous-sol québécois ?	2 POINTS	Non 16% sur profits seulement [0]	Oui 5% sur valeur brute et 30% sur surprofits [2]	Oui 10% sur valeur brute [2]	Non [0]	Pas clair [1]	« À définir avec une assemblée citoyenne constituante et une nouvelle constitution »
7. Outre les redevances, quelles autres mesures votre parti compte-t-il mettre en place pour maximiser le partage de la richesse collective tirée des ressources minières non renouvelables du Québec (plus d'une réponse possible) ? a. Des prises de participation du Québec comme copropriétaire minoritaire de certains projets miniers b. La nationalisation ou la prise de participation du Québec comme copropriétaire majoritaire de certaines mines ou filières minières c. Obliger ou favoriser la 2 <sup>e</sup> /3 <sup>e</sup> transformation des ressources primaires au Québec (svp précisez) d. Réduire, éliminer ou, au contraire, augmenter les aides fiscales à l'industrie minière e. Établir un fonds pour compenser les générations futures face l'épuisement des ressources non renouvelables f. Partager une partie des bénéfices dans des fonds régionaux à vocations économique, social et/ou environnemental g. Tenir une commission et un débat public sur le sujet pour évaluer les meilleurs modèles possibles pour le Québec h. Autre (svp précisez)	5 POINTS	Québec comme copropriétaire minoritaire de projets (500 à 750 M\$)  Pas clair sur la transformation des ressources et les aides fiscales à l'industrie  Fonds des générations pour rembourser la dette = 100% redevances moins la baisse de péréquation  Non au partage des bénéfices dans des fonds régionaux [2]	Québec comme copropriétaire minoritaire de projets (pas défini)  Oui à l'obligation de transformation des ressources lorsque possible  Pas clair sur les aides fiscales à l'industrie  Utiliser une partie des redevances pour la dette, une autre partie pour les régions (mais pas défini) [4]	Québec comme copropriétaire majoritaire ou nationalisation (5 milliards / 5 ans)  Oui à la transformation des ressources via le contrôle majoritaire des projets  Réduire ou éliminer les aides fiscales à l'industrie  Oui pour compenser les générations futures, oui à des fonds régionaux (pas défini). Non pour rembourser la dette avec redevances minières. [4]	Québec comme copropriétaire minoritaire de projets (5 milliards)  Pas clair sur la transformation des ressources et les aides fiscales à l'industrie  100% des redevances pour rembourser la dette. Pas clair pour des fonds régionaux. [3]	Québec comme propriétaire des projets via la nationalisation des ressources  Oui à un seuil minimal de transformation des ressources au Québec  Oui à un fonds souverain pour les générations futures (pas défini). Oui à des fonds régionaux (pas défini). [4]	

<sup>6</sup> Les certificats d'autorisation environnementale émis pour les opérations minières au Québec s'appuient principalement sur une directive, la [Directive 019 du MDDEP](#), plutôt que sur un règlement. Or, un récent jugement de la Cour supérieure du Québec indique que l'application de directives environnementales pourrait être hautement problématique pour l'État en cas de litige ou d'infraction (LaPresse les 14 et 15 mars 2012; Atocas de l'érable c. MDDEP du Québec [CSQ 200-17-014831-119, mars 2012]).

<sup>7</sup> Par exemples, les milieux habités, les zones urbaines et périurbaines, les zones de villégiature, les terres agricoles, les milieux écologiques sensibles, les aires protégées, etc.

QUESTIONS :		PLQ	PQ	QS	CAQ	ON	AC
8. Votre parti s'engage-t-il à rendre public les revenus, les profits et les redevances payées par chaque mine au Québec (svp précisez) ?	2 POINTS	Non [0]	Oui pour redevances et quantités + poste de « minier en chef » [2]	Oui [2]	Pas clair [1]	Oui [2]	« À définir avec une assemblée citoyenne constituante et une nouvelle constitution »
<b>DEUX FILIÈRES MINIÈRES PROBLÉMATIQUES : L'AMIANTE ET L'URANIUM</b>							
9. Étant donné les risques et les impacts particuliers des mines d'amiante et d'uranium pour la santé et l'environnement <sup>8</sup> , et étant donné le mécontentement et les préoccupations croissantes des Québécois face à ce type de mines, votre parti s'engage-t-il : a. À interdire de façon permanente l'exploitation de mines d'amiante et d'uranium sur le territoire du Québec; b. À interdire de façon temporaire les mines d'amiante et d'uranium, le temps que des commissions d'enquêtes indépendantes évaluent les risques et les impacts de ce type de mines et que la population du Québec soit consultée; c. Autre (svp précisez)	4 POINTS	Aucune interdiction pour l'amiante ou l'uranium [0]	Commission parlementaire sur l'amiante + aucune aide financière publique [1] Aucune interdiction pour l'uranium [0]	Interdiction permanente de l'amiante et de l'uranium [4]	Interdiction permanente de l'amiante [2] Pas de position sur l'uranium pour l'instant [0]	Interdiction permanente de l'amiante et de l'uranium [4]	« À définir avec une assemblée citoyenne constituante et une nouvelle constitution »
<b>RÉSULTATS « RÉFORME DE LA LOI SUR LES MINES : CITOYENS, COLLECTIVITÉS ET ENVIRONNEMENT »</b>	/ 12	5   C	9   A	11   A	5   C	11   A	n/a
<b>RÉSULTATS « REDEVANCES ET PARTAGE DE LA RICHESSE COLLECTIVE »</b>	/ 9	2   D	8   A	8   A	4   C	7   A	n/a
<b>RÉSULTATS « AMIANTE ET URANIUM »</b>	/ 4	0   D	1   C	4   A	2   B	4   A	n/a

\* Le Parti vert du Québec n'a pas pu répondre au questionnaire que nous leur avons acheminé.

**\*\* PONDÉRATION :**

**Question 1 :** 0 pt («non»); 1pt (pas clair); 2pts (oui pour une réforme avec un échéancier «rapide»); 3pts (oui pour une réforme en profondeur avec échéancier précis dans les 100 jours ou 1<sup>ère</sup> année mandat)

**Question 2 :** 0 pt («réduire» les mesures de protection); 1 pt (pas clair ou «maintenir» les mesures de protection); 2 pts («accroître» les mesures de protection)

**Question 3 :** 0 pt («non»); 1pt (pas clair ou clairement «oui» pour une seule mesure); 2pt (clairement «oui» pour 2 à 3 mesures); 3pts (clairement «oui» pour 4 à 5 mesures)

**Question 4 :** 0 pt («non»); 1pt (pas clair); 2pts («oui»)

**Question 5 :** 0 pt («non»); 1pt (pas clair ou «partiellement»); 2pts (clairement «oui»)

**Question 6 :** 0 pt («non»); 1pt (pas clair); 2pts («oui»)

**Question 7 :** 0 pt (aucune mesure); 2pts (1 à 2 mesures); 3pts (2 à 3 mesures, dont une mesure plus ambitieuse que d'autres partis); 4pts (4 à 5 mesures); 5pts (plus de 5 mesures)

**Question 8 :** 0 pt («non»); 1pt (pas clair); 2pts («oui»)

**Question 9 :** 0 pt (aucune interdiction, ou évaluation des risques et impacts); 1 pt (pas clair ou évaluation des risques et impacts); 2pts (interdiction permanente) – s'applique à chacune des filières

**Résultats :** A (75 à 100%); B (50 à 74%); C (25 à 49%); D (0 à 24%)

<sup>8</sup> L'amiante et la radioactivité causent le cancer. Malgré les dire de l'industrie, il n'est pas possible d'utiliser l'amiante de façon sécuritaire, ni d'éliminer les risques que posent les millions de tonnes de résidus miniers radioactifs que produisent les mines d'uranium.